

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/76 à 2024/90**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASELLI – Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY - M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Muriel SERGHERAERT - Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire  
Mme Martine PONCHANT – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT – M. Philippe DUEZ  
- Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE  
Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI  
Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE  
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE  
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 19 juin 2024

### DELIBERATION

2024 / 90 - AVENANTS DE CLOTURE DU MARCHÉ 16S0024 - EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, FROID, VENTILATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE, SANITAIRE, TRAITEMENT DES EAUX, TELEGESTION AVEC FOURNITURE D'ENERGIE ET SERVICE ASSOCIES POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES AINSI QUE LEUR CCAS.

Les marchés relatifs à l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie de la collectivité, en cours d'exécution, comportent déjà des obligations de résultats qui ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation pendant toute leur durée d'exécution.

Pour rappel, les marchés comportent la fourniture d'énergie gaz et combustible (P1), la maintenance préventive et curative (P2), la garantie totale (P3) ainsi que des investissements nécessaires à la modernisation des installations et sont allotis comme suit :

- Lot 1 : prestations multitechniques pour l'Hôtel de Ville et le Palais des Beaux- Arts ;
- Lot 2 : piscines ;
- Lot 3 : bâtiments et équipements de la Ville de Lille, de la Commune associée de Lomme et du CCAS de Lomme ;
- Lot 4 : bâtiments et équipements de la Ville de Lille, de la Commune associée de Hellemmes et du CCAS de Hellemmes.

Ces marchés, qui comportaient des engagements forts en termes d'économies d'énergie, de production d'énergies renouvelables et de qualité de service rendu aux usagers, s'inscrivaient dans le cadre des orientations stratégiques du Plan Climat 2013 et répondaient aux exigences opérationnelles du plan d'actions Cit'ergie de la collectivité.

Ces marchés ont permis d'atteindre les objectifs suivants :

- réduire les consommations de chaleur et gaz de -19 % en moyenne ;
- réduire les consommations d'eau de -34 % sur les piscines ;
- améliorer les conditions de confort des usagers ;
- assurer la sécurité de fonctionnement des installations ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- mettre en œuvre les moyens de traçabilité, de gestion et de suivi des résultats ;
- renouveler le patrimoine des chaufferies et des systèmes de régulation, par le biais de travaux d'amélioration et par la mise en place d'un plan de renouvellement des matériels dans le cadre d'un programme P3 adapté ;

- mettre en place des dispositifs de sensibilisation et de communication à destination des usagers et des personnels, en lien avec les services de la Ville.

Ces marchés ont démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 7 ans et ont été prolongés de 6 mois par voie d'avenant pour prendre fin le 30 juin 2024, par suite de l'intrusion informatique et du recalage du calendrier de la consultation en cours permettant la relance de ces marchés.

Afin de prendre en compte les dernières modifications affectant le périmètre de prestations du titulaire dans le cadre de ces marchés, il a été nécessaire de réaliser des avenants pour chacun des lots.

Ceux-ci portent sur des modifications affectant :

- les installations au Palais des Beaux-Arts (lot 1) ;
- les installations de la piscine Plein Sud et de la piscine de Lomme (lot 2) ;
- la prise en charge de nouveaux équipements suite à des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre de l'Intracting (lots 3 et 4) ;
- l'arrêt des prestations d'exploitation maintenance à la suite de la mise en place du projet EnergieSprong sur les sites Brossolette et Salengro (lots 3 et 4) ;
- la prise en charge de nouveaux bâtiments et notamment la maintenance préventive et corrective (P2) (lots 3 et 4) ;
- la prise en charge de nouveaux équipements (lots 3 et 4).

Compte-tenu de ce qui précède et de la prise en compte de l'intégralité des évolutions par voie d'avenant qui ont été faites sur la durée des marchés, les impacts financiers sur chacun des lots sont les suivants :

LOT 1 : Hôtel de Ville et Palais des Beaux Arts	
Montant de base du marché toutes tranches confondues HT	4 800 374.11 €
<b>Nouveau montant du marché toutes tranches confondues HT</b>	<b>5 591 811.45 €</b>
<b>Variation en %</b>	<b>+16.49 %</b>

LOT 2 : Piscines	
Montant de base du marché toutes tranches confondues HT	4 654 699.97 €
<b>Nouveau montant du marché toutes tranches confondues HT</b>	<b>5 420 635.48 €</b>
<b>Variation en %</b>	<b>+16.46 %</b>

LOT 3 : bâtiments Lille, Lomme ainsi que le CCAS de Lomme	
Montant de base du marché toutes tranches confondues HT	11 277 039.82 €
<b>Nouveau montant du marché toutes tranches confondues HT</b>	<b>12 511 354.41 €</b>
<b>Variation en %</b>	<b>+10.95 %</b>

LOT 4 : bâtiments Lille et Hellemmes ainsi que le CCAS d'Hellemmes	
Montant de base du marché toutes tranches confondues HT	13 313 765.19 €
<b>Nouveau montant du marché toutes tranches confondues HT</b>	<b>14 976 384.28 €</b>
<b>Variation en %</b>	<b>+12.49 %</b>

Le nouveau montant du marché à l'issue des avenants des lots 1 à 4 s'élève à 38.500.185,62 € HT, soit 46.200.222,74 € TTC (soit une augmentation globale de +13.08 % sur le montant total du marché).

Le marché initial avait fait l'objet d'un marché global de performance. La procédure de consultation justifiait le passage en Commission d'Appel d'Offres pour son attribution. L'avenant d'augmentation du montant a donc également nécessité un avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à l'article L. 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 31 mai 2024, a émis un avis favorable aux avenants.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants au marché, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **AFFECTER** les dépenses correspondantes sur l'autorisation de programme 2021/ QPATRIMOINE pour un montant de 4.454.306,53 € HT ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 21, fonction 020, article 21318 – Opération n° 2255 « Marché de chauffage ».

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié le : 08 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).